

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

Le Conseil se réunit sur convocation du 07 Avril 2022 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (13 présents et 3 pouvoirs).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 Mars 2022.

Nomination de Mme Mélanie ABALZI en tant que secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le déficit d'investissement de 245.566,55 € sera affecté au compte 001 (dépenses d'investissement).
L'excédent de fonctionnement de 582.638,59 € sera affecté au compte 002 (recettes de fonctionnement) pour 337.072,04 € et au compte 1068 (recettes d'investissement) pour 245.566,55 €.

Adopté à l'unanimité

VOTE DES TAXES LOCALES 2022

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que les taux des impôts locaux doivent être fixés pour l'année 2022.

Il propose de maintenir les taux de 2021 :

- * Taxe foncière bâtie = 30,34 %
- * Taxe foncière non bâtie = 84.06 %

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATIONS ET ADHESIONS 2022

Un budget total de 14.000 € est voté pour les organismes de regroupement auxquels la Commune adhère dont :

- Relais assistants maternels	1.700,00 €
- Association de Communes Enfance et Jeunesse	12.111,00 €
- SDES	75,76 €

Adopté à l'unanimité

Un budget total de 4.400 € est voté pour les diverses adhésions et cotisations dont :

- AGATE	378,61 €
- ANEM	258,02 €
- Association des Maires de France	200,00 €
- Association des Maires Ruraux de Savoie	95,00 €

- Association des Maires de l'Arrondissement de Chambéry	200,00 €
- Communes forestières	250,00 €
- France Bois Forêt	188,69 €
- PNR	2.400,00 €
- PEFC	334,59 €

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Un budget total de 6.200 € est attribué aux associations dont :

- ATELIER DES ARTS	1.686,50 €
- CLUB DE FOOT DU MONTCEL	800,00 €
- LES PAPILLONS BLANCS	200,00 €
- AMILAC	100,00 €
- ACAPIGA	200,00 €
- MISSION LOCALE JEUNES	200,00 €
- SOU DES ECOLES (pour la classe de neige)	1.400,00 €

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SPONSORING

Monsieur le Maire informe les Conseillers d'une demande de sponsoring de la part d'un jeune du village pratiquant l'aviron et souhaitant participer aux Jeux Olympiques de Paris en 2024.

En effet, cela lui permettrait d'acquérir l'équipement nécessaire à son entraînement et de financer les frais liés à la pratique.

Le Conseil décide de lui attribuer une subvention de 1.500 € étalée sur 3 ans.

Adopté à l'unanimité (Mme Béatrice GELLOZ ne prend pas part au vote)

TARIFS CANTINE – GARDERIE 2022 / 2023

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie, pour l'année scolaire 2022/2023, comme suit :

<u>Tarifs</u>	<u>Cantine</u>	<u>Garderie</u>
- Tarif 1 : QF inférieur à 544 €	4,16 € le repas	1,26 € la demi-heure
- Tarif 2 : QF de 545 € à 762 €	4,48 € le repas	1,42 € la demi-heure
- Tarif 3 : QF de 763 € à 1000 €	4,88 € le repas	1,60 € la demi-heure
- Tarif 4 : QF de 1001 € à 1200 €	5,32 € le repas	1,74 € la demi-heure
- Tarif 5 : QF de 1201 € à 1500 €	5,69 € le repas	1,89 € la demi-heure
- Tarif 6 : QF de 1501 € à 2000 €	6,10 € le repas	2,00 € la demi-heure
- Tarif 7 : QF supérieur à 2000 €	6,46 € le repas	2,07 € la demi-heure

Adopté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET 2022

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à

1.879.608 € pour la section d'Investissement

1.308.729 € pour la section de Fonctionnement

Les principales dépenses d'investissement prévues d'un montant d'environ 1.400.000 € sont :

- Fin de la rénovation de la salle des fêtes
- Rénovation énergétique de l'école primaire
- Travaux de goudronnage
- Pose de volets roulants à l'ancienne Mairie de Dessus et à la MAM
- Pose de panneaux photovoltaïques sur le hangar communal et la salle des fêtes
- Travaux dans l'ancienne Mairie de Dessus pour l'installation d'un cabinet d'ostéopathie
- Restauration des fresques de l'Eglise St Pierre et mise aux normes accessibilité
- Achat d'une mini pelle et divers matériels pour les services techniques
- Réalisation d'une zone 30 au Chef-Lieu Dessus
- Etude et création d'une zone 30 au Chef-Lieu Dessus
- Achat de terrains
- Signalisation, sécurisation, eaux de ruissellement
- Etude et création d'une voie verte (piétons-vélos) entre les deux chefs-lieux

Pour financer une partie des travaux de l'église St Pierre et de la zone 30 du Chef-Lieu Dessus, il est prévu la vente de l'ancienne Cure de SAINT-OFFENGE-DESSUS.

Adopté à l'unanimité

REVISION LOYER DUPLEX ROUTE DE CORNAT AU 01/05/2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les contrats de location des appartements communaux situés 110 Route de Cornat prévoient une révision annuelle à la date anniversaire des contrats, soit au 1^{er} Mai, sauf pour les nouveaux locataires. Seul un appartement reste concerné.

Les loyers sont révisibles en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, indice moyen du 4^{ème} trimestre.

Cet indice est de **132.62** (il était de 130.52). Le loyer du duplex passe donc de 572,58 € à 581,79 €.

Adopté à l'unanimité

BAIL CABINET D'OSTEOPATHIE

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la demande d'un ostéopathe d'installer un cabinet, dans l'ancienne Mairie de Saint-Offenge-Dessus, près de celui de kinésithérapie.

Le local étant situé dans le domaine privé de la Commune, il conviendra de rédiger un bail professionnel pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction, contre un loyer mensuel fixé à 280 €, révisable chaque année au 1^{er} Janvier, en fonction de la variation de l'indice national de révision des loyers publié par l'Institut National de la Statistique et des études Economiques (INSEE) ; indice moyen au 2^{ème} trimestre ; ainsi que des charges d'électricité et de chauffage au réel chaque trimestre.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX CABINET D'OSTEOPATHIE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que quelques travaux sont nécessaires avant l'installation du cabinet d'ostéopathie dans l'ancienne Mairie de Saint-Offenge-Dessus.

Le Conseil autorise le Maire à signer les devis des entreprises suivantes :

- AP2S, sise à MOYE (74), pour la création d'un sas d'entrée, d'un montant de 5.279,65 € HT.
- Julien MASSONNAT, sise au MONTCEL (73), pour l'installation d'un meuble lave-mains, d'un montant de 1.180,80 € HT.

Adopté à l'unanimité

CHANGEMENT VOLETS MAM

Monsieur le Maire informe les Conseillers que 2 volets de la MAM ne sont ni réparables ni électrifiables, il convient donc de les changer.

Le Conseil autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise VITRAIX, sise à AIX-LES-BAINS (73), pour un montant de 2.102,28 € HT

Adopté à l'unanimité

CHANGEMENT FENETRES ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers le changement des fenêtres de l'école primaire faces Sud et Nord. Afin de poursuivre la rénovation énergétique de ce bâtiment, il convient également de réaliser des travaux de vitrage sur la face Ouest.

Le Conseil autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise CIM PORRAZ, sise à SAINT-BALDOPH (73), pour un montant de 24.324,79 € HT.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX EAUX PLUVIALES LES HUGUETS

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'il convient d'effectuer des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, Route des Huguets, afin de remplacer une cunette par un busage pour éviter que l'eau ne traverse la route et occasionne des plaques de gel.

Le Conseil autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise Roger MASSONNAT et Fils, sise au MONTCEL (73), pour un montant de 4.150,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

ACHAT PELLE MECANIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de changer la pelle mécanique pour les services techniques. Il propose d'acquérir une pelle équipée d'une cabine, d'une attache réversible, de 3 godets, et de tous les accessoires nécessaires à son utilisation avec une extension de garantie de 3 ans ou 3000 heures, afin de réaliser les divers travaux d'entretien de l'espace communal.

Le Conseil autorise le Maire à signer le bon de commande de l'entreprise MECA TP, sise à LA BIOLLE (73), pour une mini-pelle de marque KUBOTA, d'un montant de 39.000 € HT.

L'ancienne mini-pelle sera cédée pour un montant de 12.000 € TTC.

Adopté à l'unanimité

ACHAT SERVEUR INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il convient d'installer un serveur informatique au secrétariat de Mairie, afin de mettre en place des connexions entre tous les postes et de permettre des sauvegardes régulières.

Il conviendrait également de commander des écrans supplémentaires pour le secrétariat et la salle du Conseil.

Le Conseil autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise INFOVISION, sise à RUMILLY (74), pour un montant de 2.984,75 € HT.

Monsieur le Maire informe également qu'il serait souhaitable de souscrire un contrat de maintenance auprès de cette même entreprise, pour un montant mensuel de 129 € HT, pour 3 ans.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR **ENQUETE PUBLIQUE RUISSEAU DES GRANGETTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'enquête publique ayant eu lieu du 28 Février au 14 Mars, suite à la demande de GRAND LAC par laquelle la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget sollicitait l'autorisation de déclarer d'intérêt général les travaux de protection contre les risques d'inondation du ruisseau des Grangettes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le rapport et sur cette demande d'autorisation.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE GRAND LAC

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Chambre Régionale des Comptes a effectué un contrôle de GRAND LAC au cours du 1^{er} semestre 2021 et a communiqué un rapport d'observations concernant les exercices 2017 et suivants.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal de chaque commune membre de l'intercommunalité.

Le Conseil approuve le rapport de la Chambre des Comptes de Grand Lac et prend acte des remarques émises et des modifications envisagées par Grand Lac.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Elections Présidentielles

Le second tour aura lieu le 24 Avril 2022, de 8h à 19h.

INFORMATIONS SECRETARIAT

Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Avril – Mai – Juin 2006 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge, le 14 Avril 2021

Bernard GELLOZ, Maire

